



PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION
N° PPCMOI-2025-5211

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 6 512 800 du cadastre du Québec et situé au 425, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 juillet 2026;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution a été adopté le ____ 2026 (résolution n° ____);

CONSIDÉRANT qu'un second projet de résolution a été adopté le ____ 2026 (résolution n° ____);

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 6 512 800 du cadastre du Québec, situé au 425, rue Saint-Louis, en dérogation au Règlement de zonage n° 0651 et à la grille des usages et normes de la zone I-1414, l'occupation de l'immeuble par les usages suivants :
 - C9-01-01 « Vente au détail, entretien ou réparation de machines distributrices »;
 - C9-01-04 « Vente au détail, entretien ou réparation d'équipement pour usage commercial ou industriel »;
 - C9-01-05 « Service d'emballage et protection de marchandises »;
 - C9-01-07 « Centre de distribution de publicité par la poste »;
 - C9-01-10 « Laboratoire occupant 150 mètres carrés ou plus de superficie plancher »;
 - C9-02-07 « Service de photocopie ou reproduction occupant 300 mètres carrés ou plus de superficie plancher ».